



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 11 février 2021

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles-Ange GINESY.

**RAPPORT N° 21-B9 - ACTE DE RÉGULARISATION DE LA CONVENTION DE
SERVITUDE : LA TURBIE - SOCIÉTÉ RTE**

Par convention de servitude signée le 8 juin 2020 (rapport n°20-B4 du 11 février 2020), le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes a régularisé une servitude existante au bénéfice de la société anonyme RTE (réseau de transport d'électricité) sur la commune de LA TURBIE contre une compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice de ce droit d'un montant de 4 100 €.

La société RTE souhaite régulariser cette servitude par un acte notarié, en conséquence, il vous est proposé d'autoriser M. le président du conseil d'administration à signer l'acte authentique y afférent.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à signer l'acte authentique susvisé.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles Ange GINESY